



POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

Pour l'Administration portuaire de Québec (APQ), la gestion de l'environnement est plus qu'une obligation, c'est une responsabilité citoyenne ainsi qu'une priorité d'entreprise, que nous consolidons en tant que valeur d'entreprise. Celle-ci reconnaît que l'avenir à long terme du port et des collectivités environnantes à l'exercice de ses activités dépend de sa performance environnementale.

À cet égard, tel que défini dans sa politique de développement durable, l'APQ s'est donné comme objectif de poursuivre l'amélioration constante de sa performance environnementale sur l'ensemble de son territoire.

L'Administration portuaire de Québec s'engage à

Conformité environnementale

- Agir en conformité tout en visant d'aller au-delà de nos obligations et autres exigences auxquelles l'APQ souscrit.
- Recourir à des vérifications externes de conformité environnementale, et ce, sur l'ensemble de son territoire.

Gestion environnementale

- Développer et maintenir un système de gestion environnementale (basé sur la norme ISO 14001).
- Réaliser et actualiser une analyse des risques environnementaux des activités sur le territoire du port.
- Privilégier l'innovation, l'amélioration continue par l'intégration de technologies et d'équipements, de même que le développement et l'adoption de bonnes pratiques environnementales reconnues.
- En respect de notre procédure d'évaluation environnementale, identifier et gérer le risque pour l'environnement associé aux différents projets et mettre en place les mesures d'atténuation appropriées afin de minimiser les impacts environnementaux.

Protection de l'environnement

- Appliquer et faire la promotion des principes inhérents à la prévention de la pollution et de respect de la communauté, tant dans le cadre de nos activités, que de celles des utilisateurs.
- Signaler, corriger et effectuer le suivi des incidents environnementaux de manière à éviter leur récurrence.

Gouvernance

- Déployer des ressources et acquérir de l'expertise en cohérence avec l'engagement d'amélioration continue.
- Encourager l'application des principes et la mise en place d'actions favorisant une meilleure performance environnementale.
- Promouvoir une culture portuaire de gestion responsable et d'amélioration continue en protection de l'environnement.

Communication

- Diffuser cette politique environnementale aux employés, aux clients ainsi qu'au public.
- Faire une reddition de comptes de notre performance au moyen d'indicateurs de performance.

Mario Girard
Président-directeur général